RCS : CLERMONT FERRAND
Code greffe : 6303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 90030
Numéro SIREN : 502 787 369
Nom ou dénomination : ABES

Ce dépôt a été enregistré le 29/03/2022 sous le numéro de dépôt 2361

(1) **BILAN - ACTIF** DGFiP N° 2050 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

DEPOT N° 2361

Désignation de l'entreprise EURL ABES — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 15 Allée du Cerisier 63720 SURAT — DU 29 MARS 2022 — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 5 0 2 7 8 7 3 6 9 0 0 0 1 1 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 30/09/2021

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	4 285	AS	2 704	1 580
		Autres immobilisations corporelles	AT	109 612	AU	15 355	94 256
		Immobilisations en cours	AV	4 034	AW		4 034
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	400	CV		400
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	3 671	BI		3 671
		TOTAL (II)	BJ	122 003	BK	18 060	103 943
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	68 279	BU		68 279
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	1 064	BW		1 064
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	82 082	BY		82 082
		Autres créances (3)	BZ	29 618	CA		29 618
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	249 620	CG		249 620
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	5 154	CI		5 154
		TOTAL (III)	CJ	435 820	CK		435 820
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	557 824	1A	18 060	539 763

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Certifié conforme à l'original

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EURL ABES — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 4 000)	DA	4 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	400
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	161 952
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	87 426
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	253 778
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	84 366
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	30 378
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	10 884
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	57 016
	Dettes fiscales et sociales	DY	83 468
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	7 194
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	12 675
	TOTAL (IV)	EC	285 985
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	539 763

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	211 625
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL ABES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2021, dont le total est de 539 764 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 87 426 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2020 au 30/09/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/09/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 550	735		4 285
- Installations générales, agencements aménagements divers	13 980	2 409	6 715	9 674
- Matériel de transport	11 250	91 557	11 446	91 362
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 577			8 577
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours		4 035		4 035
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**37 357**	**98 736**	**18 161**	**117 932**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	400			400
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	3 238	434		3 672
Immobilisations financières	**3 638**	**434**		**4 072**
ACTIF IMMOBILISE	40 995	99 170	18 161	122 004

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		98 736	434	99 170
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		**98 736**	**434**	**99 170**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		18 161		18 161
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		**18 161**		**18 161**

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 920	784		2 704
- Installations générales, agencements aménagements divers	8 443	1 301	6 715	3 029
- Matériel de transport	11 250	4 868	11 251	4 868
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 883	1 576		7 459
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**27 495**	**8 531**	**17 966**	**18 060**
ACTIF IMMOBILISE	27 495	8 531	17 966	18 060

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 120 528 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	3 672		3 672
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	82 082	82 082	
Autres	29 619	29 619	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	5 155	5 155	
Total	**120 528**	**116 856**	**3 672**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	1 007
Charges sociales - produits à recev	620
Total	**1 627**

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 4 000,00 euros décomposé en 400 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	400	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	400	10,00

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 275 101 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	84 366	20 891	63 476	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	57 017	57 017		
Dettes fiscales et sociales	83 469	83 469		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	37 574	37 574		
Produits constatés d'avance	12 675	12 675		
Total	**275 101**	**211 625**	**63 476**	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	78 871			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	107 822			
(**) Dont envers les associés	30 379			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 5 379 euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	413
Dettes provis. pr congés à payer	10 475
Personnel - autres charges à payer	6 000
Charges sociales s/congés à payer	4 765
Charges sociales - charges à payer	10 425
ECHEANCIER DETTE SSI SUITE COVID	10 482
Etat - autres charges à payer	1 706
Taxe d apprentissage	286
OPCO Interindustriel 2i (415937)	285
Total	**44 836**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	5 155		
Total	**5 155**		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d avance	12 675		
Total	**12 675**		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes	2 200		2 200
Prestations de services	178 278		178 278
Ventes de marchandises	1 311 358	428	1 311 786
Produits des activités annexes	16 730		16 730
TOTAL	1 508 565	428	1 508 993

ABES

Société À Responsabilité Limitée au capital de 4 000.00 €
Siège social : 15 Allée du Cerisier
63720 SURAT
502 787 369 RCS CLERMONT-FERRAND

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 15 MARS 2022

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2021

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter **le bénéfice** de l'exercice clos le 30 septembre 2021 s'élevant à **87 426,11 €** de la manière suivante :

- Distribution d'un **dividende** brut de ..... 25 000,00 €
  Soit un dividende brut de 62,50 € par part

- Le solde, soit la somme de ..... 62 426,11 €
  Au compte « **Autres Réserves** » qui s'élève ainsi à 224 378,19 €.

L'associé unique déclare être informé que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 25 000 €, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement dans les délais légaux.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'associé unique reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :
- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
La Gérance
Monsieur Christophe ROUGIER

